

# Une Hindoue convertie de force : mon mari voulait me vendre comme esclave sexuelle à l'Etat islamique

écrit par Laveritetriomphera | 15 janvier 2018



Illustration : « Une femme du Kerala » convertie de force « dit que son mari avait l'intention de la vendre comme esclave sexuelle à l'EI », par Ramesh Babu, [Hindustan Times](#), le 11 janvier 2018.

Une piqûre de rappel pour tous les candidats à la conversion à l'islam. La traite d'êtres humains est parfaitement intégrée dans les écritures islamiques et consacrée par le coran.

Les djihadistes pratiquent aussi une forme de prostitution sacrée nommée djihad de la fornication [https://www.reflexiondz.net/Une-tunisienne-a-exerc-e-le-djihad-de-fornication-avec-100-Daeshis\\_a31503.html](https://www.reflexiondz.net/Une-tunisienne-a-exerc-e-le-djihad-de-fornication-avec-100-Daeshis_a31503.html), les « musulmanes » ne sont donc pas à l'abri d'être vendues pour la prostitution. Les mafieux n'ont pas de complexes, ni de limites.

**Laveritetriomphera**

**Inde: Une Hindoue convertie de force à l'islam, rapporte que son mari avait l'intention de la vendre à l'État islamique comme esclave sexuelle.**

Le 11 Janvier 2018 par [Robert Spencer](#)

La réduction à l'esclavage sexuel des « mécréantes » est approuvée par le coran. Selon la loi islamique, les musulmans peuvent utiliser les « captives que leur main droite possède » ([Coran 4: 3](#)). Le Coran dit: « Ô Prophète! Nous t'avions rendu licites tes épouses à qui tu avais apporté leur salaire d'honneur, celles aussi des esclaves en ta possession qu'Allah t'avait données en butin » (33:50). Les versets 4: 3 et 4:24 étendent ce privilège aux musulmans en général. Le coran ([23 1-6](#)) dit qu'un homme peut avoir des rapports sexuels avec ses femmes et ses esclaves :

### SOURATE 23

#### AL-MU·MINŪNE (LES CROYANTS)<sup>(1)</sup>

118 versets

*Pré-hég. n° 74*

*Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux.*

- [1.](#) Bienheureux sont certes les croyants<sup>(2)</sup>,
- [2.](#) ceux qui sont humbles dans leur Ṣalāt,
- [3.](#) qui se détournent des futilités,
- [4.](#) qui s'acquittent de la Zakāt,
- [5.](#) et qui préservent leurs sexes [de tout rapport],
- [6.](#) si ce n'est qu'avec leurs épouses ou les esclaves qu'ils possèdent<sup>(3)</sup>, car là vraiment, on ne peut les blâmer;

**Le viol des captives de guerre est aussi légitimé par la tradition islamique :**

« Abu Sirma a dit à Abu Sa'id al Khadri (Allah soit satisfait de lui) : Ô Abu Sa'id, tu as entendu le Messenger d'Allah (paix soit sur lui) mentionner au sujet d'Al-azl ? Il a dit, « oui », et a ajouté : « Nous sommes sortis avec le messenger d'Allah (paix soit sur lui) sur l'expédition au Mustaliq et avons rendu captives quelques excellentes femmes arabes ; et nous les avons désirées car nous souffrions de l'absence de nos épouses, (mais en même temps) nous avons également désiré une rançon pour elles. Ainsi nous avons décidé d'avoir des

rapports sexuels avec elles mais en observant l'azl « (retirer l'organe sexuel masculin avant émission de sperme pour éviter la conception). Mais nous avons dit : « Nous faisons un acte tandis que le messenger d'Allah (paix soit sur lui) est parmi nous ; pourquoi ne pas lui demander ? » Ainsi nous avons demandé au messenger d'Allah (paix soit sur lui) et il a dit : « Il n'importe pas si tu ne le fais pas, pour chaque âme qui doit être soutenue jusqu'au jour de la résurrection sera soutenue. » (Sahih Muslim, livre 008, Numero 3371).

**La loi islamique stipule également : « Lorsqu'un enfant ou une femme est capturé, ils deviennent des esclaves, et le mariage précédent de la femme est immédiatement annulé. » (Umdat al-Salik 09.13).**

Le cheikh égyptien Abou-Ishaq al-Huwayni a [déclaré](#) en mai 2011 que « nous sommes à l'ère du djihad » ce qui signifie que les musulmans peuvent acquérir des esclaves. Par la suite dans une interview il a exprimé :

Le djihad est déclaré uniquement contre les infidèles. Les musulmans ne peuvent acquérir du butin, des esclaves et faire des prisonniers que durant la guerre qui les oppose aux mécréants. Les musulmans ont été des conquérants, ils ont envahi des territoires et ils ont pris le contrôle de pays. Tous les érudits islamiques acceptent cette version, aucun n'est en désaccord avec un autre quelle que soit sa position au sein de la hiérarchie islamique alors qu'il est question de butin et de prisonniers. Les captifs et le butin sont distribués aux combattants, incluant les hommes, les femmes, les enfants, les richesses et ainsi de suite.

Quand un marché aux esclaves est organisé, les captifs et les femmes qui sont destinées à être vendues comme esclaves sexuelles sont désignés sous le nom de *milk al-yamin* ce qui signifie : « ce que votre main droite possède » [coran 4:24]. Ce verset est toujours en vigueur, il n'a pas été abrogé. Les « *milk al-yamin* » sont des esclaves sexuels. Vous vous rendez au marché, vous appréciez l'esclave sexuelle qui vous tente et vous l'achetez. Elle devient comme une épouse, (mais) le contrat (de mariage) ou l'acte de divorce ne sont pas nécessaires à l'inverse d'une femme libre, elle n'a pas non plus besoin d'un [wali](#). Tous les érudits sont unanimes sur ce sujet – aucun n'est en désaccord sur ce point [...] Quand je veux une esclave

sexuelle, je vais juste au marché et je choisis la femme qui me plaît et je l'achète.

À la même période, le 25 mai 2011, une femme politique koweïtienne, Salwa al-Mutairi, s'est également [prononcée](#) en faveur de la pratique islamique de l'esclavage sexuel des femmes non musulmanes, soulignant que cette pratique est conforme à la loi et morale islamiques.

Un marchand m'a dit qu'il aimerait avoir en sa possession une esclave sexuelle. Il m'a assuré qu'il ne la négligerait pas, et que l'islam permet cette pratique. Il dit vrai. J'ai exposé sa situation aux muftis de La Mecque. Je leur ai dit que j'avais une question à leur poser, puisque ces hommes savent ce qui est halal, quel est le bon comportement et qu'ils aiment les femmes. Je leur ai demandé : « Que dit la loi sur les esclaves sexuelles ? ».

Le mufti a répondu : « La loi sur les esclaves sexuelles implique une guerre opposant un pays musulman à une nation chrétienne, ou à toute autre nation qui ne serait pas musulmane, et des prisonniers de guerre. ».

J'ai demandé « l'islam interdit-il cette pratique ? ».

Absolument pas, la possession d'esclaves sexuelles n'est pas interdite par l'islam. Au contraire, les esclaves sexuelles et les femmes libres sont régies par des lois différentes. La femme libre doit être voilée sur tout le corps hormis le visage et les mains. Mais l'esclave sexuelle peut être nue à partir de la taille. Son statut est très différent de celui de la femme libre. Alors qu'un contrat de mariage est nécessaire pour la femme libre, il ne l'est nullement pour l'esclave sexuelle – elle est achetée par son mari, et rien de plus. Donc le statut de l'esclave sexuelle diffère de celui de la la femme libre. ».

**En janvier 2016, un professeur d'al-Azhar a [déclaré](#) qu'Allah permettait aux musulmans de violer des femmes non-musulmanes afin de les humilier.**

L'exploitation sauvage des filles et des jeunes femmes est, malheureusement, un phénomène interculturel, mais c'est seulement dans la loi islamique qu'elle est légitimée par les écrits religieux.

**La police du Kerala a arrêté mercredi deux personnes originaires du nord de Paravur près de Kochi pour présomption de conversion forcée dont aurait été victime une femme de 24 ans. Les prévenus sont soupçonnés d'avoir projeté de la vendre comme « esclave sexuelle » à des islamistes radicaux en Syrie.**

AV George, le commissaire de la commune rurale d'Ernakulam a déclaré que les deux suspects, Fawaz Jamal et Mohamed Siyad, ont été inculpés en vertu des articles de la loi sur la cybercriminalité et sur la prévention d'activités illicites.

**La femme a accusé son mari Mohamed Riyaz (26 ans), originaire du nord du Kerala, d'avoir projeté de la vendre à l'État islamique (EI), qui est actif dans certaines parties de la Syrie.**

Le nord du Kérala est l'un des foyers de l'islam fondamentaliste en Inde, et plus de 100 personnes – y compris des femmes et des enfants – auraient rejoint des islamistes radicaux en Syrie, en Irak et en Afghanistan pour participer au « djihad ».

Lors de son audition la femme rapporte avoir été emmenée de force dans un centre religieux à Paravur, et avoir été torturée par les prévenus qui suivaient les instructions de son mari, avant d'être acheminée vers l'Arabie Saoudite.

En décembre dernier, la police indienne a été confrontée à un problème similaire suite à un dépôt de plainte d'une femme au tribunal. Les forces de l'ordre indiennes tentent également de contacter Interpol et d'autres instances pour que soit expulsé le mari, un habitant de Kannur, qui serait actuellement à Djeddah.

Le commissaire de police a déclaré : « Nous cherchons à savoir si les personnes arrêtées ont un lien avec l'État islamique. ».

Alors qu'elle se trouvait en Arabie Saoudite, la plaignante affirme avoir été enfermée dans une pièce, mais grâce à un téléphone portable elle a pu contacter ses parents à leur domicile. Elle a fui l'Arabie saoudite pour retourner en Inde en octobre grâce à l'aide d'expatriés indiens.

La plaignante, originaire de Pathanamthitta dans le centre du Kerala, a résidé au Gujarat et étudiait à Bangalore. Elle rapporte que lors de son séjour à Bangalore en 2015, elle a rencontré Riyaz avec qui elle a eu des rapports intimes.

Elle ajoute que Riyaz a filmé leurs moments intimes à son insu, et a utilisé les vidéos pour la faire chanter. Elle dit qu'elle a été obligée par la suite d'intégrer une madrassa située dans le nord de Paravur, et forcée d'apprendre les principes de l'islam.

Leur mariage a été ensuite confirmé par un religieux musulman en mai 2016. Cependant, elle aurait réussi à quitter son mari, mais il a fini par déposer une requête en [habeas corpus](#) devant la haute cour en affirmant qu'elle était illégalement retenue par ses parents.

Elle déclare avoir subi une pression toujours plus forte et des menaces provenant du voisinage, elle a donc été forcée de réintégrer le domicile conjugal. Elle ajoute que son mari s'est comporté correctement pendant un certain temps, puis en août dernier il l'a emmenée en Arabie Saoudite avec un visa touristique, et il l'a enfermée dans une pièce d'où elle s'est échappée.

Elle soutient avoir intercepté une conversation entre son mari et d'autres personnes et aurait ainsi appris qu'ils projetaient de la livrer à l'EI en Syrie ...

***Traduit de l'anglais par Lavéritétrionphera.***

Source :  
<https://www.jihadwatch.org/2018/01/india-hindu-woman-forcibly-converted-to-islam-says-husband-planned-to-sell-her-as-sex-slave-to-the-islamic-state>